



Récupération d'une semaine de loyer indûment retenue

Par **Kaiser933**, le **02/06/2008 à 10:43**

Bonjour,

Cette affaire se déroule à Londres.

Je suis étudiant et suis passé par une agence immobilière pour trouver un logement à Londres.

Un virement de £580 a été fait sur leur compte comprenant 2 semaines de loyer + 2 semaines de caution + frais (une semaine de loyer = £130).

Or je ne suis resté qu'une semaine dans ce logement. Devant le refus de l'agence de me rembourser la semaine de loyer (pas les 2 semaines de caution qu'ils gardent), j'ai fait annuler le virement de £580.

Je suis prêt à payer 1 semaine de loyer + 2 semaines de caution + les frais mais pas la semaine de loyer que je n'ai jamais utilisée.

Je précise qu'aucun contrat n'a été signé. Tout s'est fait par échange de mails.

Autre précision: - dans un de leur mail, ils disaient qu'en cas de départ anticipé, seul les 2 semaines de caution seraient retenus et dans un mail ultérieur (après mon départ), ils précisent que cela ne concernait que le départ après 3 semaines.

- le paiement du loyer se fait à la semaine.

Sont-ils en droit de me réclamer cette semaine de loyer jamais utilisée?

Est-il possible de savoir ce que je risque pour l'annulation de ce virement?

Merci par avance pour vos réponses.